

Service émetteur : Secrétariat de la CDSP
Affaire suivie par : Camille MARANDEAU
Courriel : Camille.marandea@ars.sante.f
r
Téléphone : 05 34 30 25.16
Télécopie: 05 34 30 26 46

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DE L'AVEYRON

RAPPORT D'ACTIVITE - ANNEE 2018

1) Composition de la commission :

- président de la commission, représentant des usagers UNAFAM,
- représentant des usagers association de malade UNAFAM,
- médecin psychiatre hospitalier,
- médecin désigné par le procureur général près la cour d'Appel de Montpellier,
- médecin désigné par le conseil de l'ordre des médecins,
- magistrat.

2) Réunions de la CDSP en 2018

La commission a tenu au cours de l'année 2018 trois réunions au centre hospitalier Sainte-Marie et a visité l'établissement sur la thématique de la contention et de l'isolement. Des patients ont été entendus au cours de deux séances, soit au total 5 patients.

Parmi les patients qui se sont exprimés devant la commission, certains demandent la levée de la mesure, d'autres demandent le changement d'unité, d'autres, plus ambivalents, ne remettent pas en cause la nécessité des soins mais s'intéressent à certains aspects du fonctionnement institutionnel et ont l'occasion d'indiquer que les soignants sont trop absorbés par les tâches administratives au détriment de l'écoute des patients

Au cours de ses trois séances, elle a examiné 64 dossiers et répondu à 5 courriers de patients, elle a saisi 6 médecins au sujet de la situation de plusieurs patients et a écrit un courrier au directeur de l'établissement.

3) Bilan de l'utilisation de la procédure applicable en cas de péril imminent et en cas d'urgence

Globalement, **337** mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur de l'établissement ont été prises en 2018 soit **49** de moins qu'en 2017 représentant une diminution peu significative de 13%.

Le nombre de dossiers actifs est à peu près stable ; le nombre de dossiers ouverts depuis plus d'un an passe de 33 dossiers en 2017 à 21 dossiers en 2018, ce qui traduit une baisse de la durée des hospitalisations.

Les mesures prises pour péril imminent ont légèrement diminué au cours de l'année 2018 au profit des mesures prises en urgence avec tiers.

4) Mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat :

Durant l'année 2018, 20 mesures SDRE ont été prises.

- 2 mesures admission directe préfet (article L.3213-1 CSP)
- 12 mesures suite à arrêté provisoire du maire (article L.3213-2 CSP)
- 6 mesures « détenus » (D.398 code de procédure pénale ou L.3214-3 CSP)

En 2018, les mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat ont diminué de presque 29% par rapport à l'exercice 2017 (28 mesures). Ce sont les mesures prises pour les détenus qui ont diminué passant de 14 mesures en 2017 à 6 mesures en 2018.

Comme pour les SDDE, on note un allongement de la durée des hospitalisations sous contrainte puisque l'établissement compte environ 18 mesures SDRE de plus d'un an en 2018 contre 2 mesures de plus d'un an en 2017.

III – SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Une observation a été faite sur les registres de l'établissement. En effet les membres de la commission ont remarqué qu'il n'était pas précisé sur le registre de l'isolement et de la contention si l'isolement est ou non continu. Les membres ont donc insisté sur le fait qu'il serait souhaitable qu'une case d'observation soit insérée sur le registre afin d'apporter cette précision.

La CDSP de l'Aveyron se réunit dans l'établissement de santé et fonctionne en totale autonomie ; elle entretient de bonnes relations avec la direction de l'hôpital, ce qui facilite le fonctionnement de la commission.

Fait à Toulouse, le 18 janvier 2019

Le Président de la C.D.S.P.